

2. VOS REVENUS PROFESSIONNELS AGRICOLES RELEVANT DE LA CATEGORIE DES BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX OU DES BENEFICES NON COMMERCIAUX ET VOUS ETES IMPOSE AU " REEL " (BIC) OU SELON LE REGIME DE LA DECLARATION CONTROLEE (BNC)

Calculez votre revenu net professionnel en complétant la colonne ci-dessous et reportez ensuite le résultat dans la rubrique correspondante de la déclaration (cadre A). Vous trouverez ces éléments dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.

	A COMPLETER	REGIME DU BENEFICE REEL SIMPLIFIE	REGIME DU BENEFICE REEL NORMAL	REGIME DE LA DECLARATION CONTROLEE
❶ Bénéfice imposable dans la catégorie des BIC ou des BNC	+ <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Cadre C § 4 de l'imprimé n° 2031	Cadre C § 4 de l'imprimé n° 2031	Ligne CP du tableau n° 2035 B du compte de résultat fiscal
❷ Déficit déclaré au titre de l'exercice	- <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Cadre C § 4 de l'imprimé n° 2031	Cadre C § 4 de l'imprimé n° 2031	Ligne CR du tableau n° 2035 B du compte de résultat fiscal
❸ (ajouter) Amortissements des exercices antérieurs réputés différés du point de vue fiscal et imputés sur le résultat de l'exercice	+ <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Tableau 2033-B ligne 350	Tableau 2058-A ligne XG	NEANT. Cette rubrique ne vous concerne pas.
❹ (déduire) Indemnité versée en compensation de l'abattage total ou partiel de troupeaux (voir notice)	- <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	NEANT. Cette rubrique ne vous concerne pas.
❺ (ajouter) Valeur en stock et/ou en compte d'achats des animaux abattus (voir notice)	+ <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	NEANT. Cette rubrique ne vous concerne pas.
❻ (ajouter) Abattements sur les bénéfices et exonérations y compris les exonérations de plus-values à court terme suite à un départ à la retraite	+ <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Tableau 2033-B ligne 342 et montant inclus dans la ligne 350 du tableau 2033 B	Tableau 2058-A ligne XF et montant inclus dans la ligne XG du tableau 2058 A	Tableau n° 2035 B Montant inclus dans la ligne CL et II de l'imprimé 2035
❼ (déduire) Fraction de la rémunération du conjoint (et des conjoints en cas de société) réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice	- <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Tableau 2033-B Montant inclus dans la ligne 316	Tableau 2058-A ligne WC	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration
❽ (ajouter) Cotisations facultatives de prévoyance complémentaire et de perte d'emploi	+ <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Inclus dans la ligne 381 du tableau 2033-B	Inclus dans la ligne A6 du tableau 2053	Inclus dans la ligne BU du tableau 2035-A
❾ (déduire) Montant de votre DJA (voir notice)	- <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration
❿ Total REVENU NET PROFESSIONNEL	= <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	A reporter dans le cadre A de la déclaration (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne ❶) de cette feuille, le cas échéant.		

3. VOUS ETIEZ EN 2009 ASSOCIE D'UNE SOCIETE DE PERSONNES RELEVANT DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Calculez votre revenu net professionnel en complétant la colonne ci-dessous et reportez ensuite le résultat dans la rubrique correspondant de la déclaration (cadre A). Si la société est imposée au forfait, remplissez directement les rubriques ❶ - ❷ - ❸ - ❹ - ❺ du cadre ci-dessous

A COMPLETER

❶ Revenu net professionnel de la société Bénéfice + ou - déficit ou forfait	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Déterminé à partir du cadre 1 (BA) ou 2 (BIC ou BNC) de la présente feuille annexe de calcul. Directement porté ici, si la société est imposée selon le régime du forfait.
❷ (déduire) Rémunérations du travail versées aux associés	- <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	BA : ligne WB de l'imprimé n° 2151 (réel normal) montant inclus dans la ligne FM de l'imprimé n° 2139 B (réel simplifié) BIC : ligne WB de l'imprimé n° 2058 A (réel normal) montant inclus dans la ligne 316 de l'imprimé n° 2033 B (réel simplifié) BNC : ligne 21 de l'imprimé n° 2035 A.
❸ (déduire) Intérêts excédentaires des comptes courants des associés	- <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Pour les BA : ligne WI de l'imprimé n° 2151 (réel normal) montant inclus dans la ligne FP de l'imprimé n° 2139 B (réel simplifié) Pour les BIC : ligne SU de l'imprimé n° 2058 A (réel normal) ligne 247 de l'imprimé n° 2033-B (réel simplifié)
❹ (ajouter) L'ensemble des cotisations dues au régime des non salariés agricoles, si elles ont été prises en charge par la société ainsi que le montant de votre DJA (voir notice).	+ <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration.
❺ Total Base de calcul des cotisations sociales à répartir entre associés	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	
❻ Précisez votre part statutaire dans les bénéfices ou les pertes de la société. En pourcentage.	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/> %	
❼ Déterminez la base de calcul de vos cotisations (❹ x ❻)	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	
❽ (ajouter) La rémunération de votre travail et la part des intérêts excédentaires de votre compte courant d'associé.	+ <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	
❾ (déduire) Montant de vos frais professionnels déductibles (y compris le montant de vos cotisations sociales personnelles, les intérêts d'emprunt "JA" et d'emprunts contractés pour l'acquisition des parts sociales) ainsi que le montant de votre DJA.	- <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	
❿ Total REVENU NET PROFESSIONNEL	= <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	A reporter dans le cadre A de la déclaration (en bénéfice ou déficit selon le cas).

◀ A retourner obligatoirement avant le
 à l'organisme désigné
 ci-contre

DECLARATION COMMUNE DES REVENUS
 DES PROFESSIONS INDEPENDANTES
 Articles L.114-12, L.131-6, L.136-3, R.115-5, R.242-13-1, R.612-18, D.633-3, D.642-3,
 du code de la Sécurité Sociale

2009

**DECLARATION COMPLEMENTAIRE
 DES REVENUS AGRICOLES**

**IMPORTANT : CETTE DÉCLARATION CONCERNE LES ASSURÉS AFFILIÉS AUX RÉGIMES DES PROFESSIONS
 INDÉPENDANTES ET EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE AGRICOLE.**

POURQUOI CETTE DECLARATION COMPLEMENTAIRE DE REVENUS ?

Vous exercez en 2009 à titre principal une ou plusieurs activités non salariées non agricoles et à titre secondaire une ou plusieurs activités non salariées agricoles.
 Vous êtes soumis, au titre de l'ensemble de ces activités, à la seule législation des travailleurs non salariés non agricoles.
 Les cotisations et contributions sociales dues en vertu de cette législation sont calculées sur l'ensemble de vos revenus agricoles et non agricoles.
 Vous avez également reçu une déclaration commune de revenus destinée à recueillir vos revenus non salariés **non agricoles**.
 Le présent imprimé doit permettre de connaître vos revenus non salariés **agricoles**. Ces revenus seront ajoutés à vos revenus non salariés non agricoles.

(facultatif) Nom et adresse du comptable ou du conseil :	Nom			
Téléphone :	Adresse			
N° Siren :	Ville	Code postal		

Je soussigné(e), CERTIFIÉ SUR L'HONNEUR, l'exactitude des renseignements donnés et m'ENGAGE à signaler immédiatement les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement.

Fait à :

Le :

Signature et qualité du déclarant

Téléphone :
 (facultatif)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire pour les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

A DÉCLARATION DES REVENUS TIRÉS D'ACTIVITÉS NON SALARIÉES AGRICOLES EN 2009 (voir notice explicative)

Reportez le montant de votre bénéfice ou revenu (case WP) ou de votre déficit (case WN).

BÉNÉFICE OU REVENU

WP

DÉFICIT

WN

Cochez la/les case(s) correspondant au régime d'imposition de votre/vos activité(s) non salariée(s) agricole(s)

Forfait

Micro-Entreprise (BIC)

Régime spécial BNC

Régime réel : BA : normal simplifié

(Cochez la case
correspondant
à votre situation)

BIC : normal simplifié

Régime de la déclaration contrôlée (BNC)

Gérant/Associé d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés (art. 62 du Code Général des Impôts).

Mandataire ou Agent général d'assurances (Régime des salaires).

Gérant/Associé d'une société soumise à l'impôt sur le revenu : BA : normal simplifié

BIC : normal simplifié

(Cochez la case
correspondant
à votre situation)

Régime de la déclaration contrôlée (BNC)

BÉNÉFICES AGRICOLES NON FIXES (voir notice)

Bénéfices agricoles forfaitaires non fixés.
Cochez la case ci-contre (WQ)

WQ

B CSG ET CRDS

Doit être porté en case TB le montant total des cotisations sociales personnelles **obligatoires** (maladie, retraite, invalidité-décès, allocations familiales) déduites pour la détermination de vos revenus professionnels **non salariés agricoles** 2009 déclarés à l'administration fiscale à l'exclusion de tout autre prélèvement social (CSG, CRDS, contribution à la formation professionnelle). Indiquez le cas échéant le montant de l'abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne salariale volontaire pour la retraite et les sommes versées au titre d'un accord d'intéressement ou de participation aux résultats de l'entreprise dont vous avez bénéficié en tant que dirigeant non salarié. (voir notice)

Si ce montant est nul indiquez "Néant".

TB

Attention : Cette case doit être remplie par tous les déclarants quel que soit leur régime d'imposition

C PROCHAINE DÉTERMINATION DE VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE

Ce cadre vous concerne uniquement si vous êtes rattaché à votre caisse RSI pour l'ensemble de vos activités non salariées depuis le **1^{er} janvier 2008** (votre situation sera révisée au 31 décembre 2010). Voir notice.

Veillez indiquer **pour l'année 2009** :

• L'activité non salariée à laquelle vous avez consacré le plus de temps :

AGRICOLE NON AGRICOLE

• Le montant des recettes hors taxes procurées :

- par l'activité agricole

- par l'activité non agricole

• La nature de votre activité (cocher la case correspondante pour chaque activité) :

- agricole permanente saisonnière ni permanente ni saisonnière

- non agricole permanente saisonnière ni permanente ni saisonnière

DECLARATION COMPLEMENTAIRE DES REVENUS DES PROFESSIONS INDEPENDANTES DE L'ANNEE 2009

FEUILLE ANNEXE DE CALCUL

Pour vous faciliter la tâche, cet imprimé assure la correspondance avec la déclaration fiscale. Il vous suffit de vous reporter aux rubriques correspondantes.

Pour vous aider à compléter le présent document, vous pouvez vous reporter à la notice explicative.

Ne doivent pas remplir cette feuille annexe de calcul les assurés :

- Relevants du régime du forfait, de la micro-entreprise ou du régime spécial BNC
- Gérants/Associés d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés (art. 62 CGI)
- Mandataires ou agents généraux d'assurances

1. VOS REVENUS PROFESSIONNELS AGRICOLES RELEVANT DE LA CATEGORIE DES BENEFICIAIRES AGRICOLES ET VOUS ETES IMPOSE(E) AU " REEL "

Calculez votre revenu net professionnel en complétant la colonne ci-dessous et reportez ensuite le résultat dans la rubrique correspondante de la déclaration (cadre A). Vous trouverez ces éléments dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.

	A COMPLETER	REGIME DU BENEFICE REEL SIMPLIFIE	REGIME DU BENEFICE REEL NORMAL
❶ Bénéfice imposable dans la catégorie des bénéfices agricoles	+ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2143
❷ Déficit déclaré au titre de l'exercice	- <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2143
❸ (ajouter) Amortissements des exercices antérieurs réputés différés du point de vue fiscal et imputés sur le résultat de l'exercice	+ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>		
❹ (ajouter) La part déduite fiscalement du revenu exceptionnel faisant l'objet d'un étalement fiscal (voir notice)	+ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151
❺ (déduire) La part réintégrée fiscalement du revenu exceptionnel faisant l'objet d'un étalement fiscal (voir notice)	- <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	Montant inclus dans la ligne FP de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WO de l'imprimé n° 2151
❻ (ajouter) Montant de votre abattement fiscal si vous êtes bénéficiaire de la DJA ou signataire d'un contrat territorial d'exploitation (CTE) ou d'un contrat d'agriculture durable (CAD) (voir notice)	+ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	§ 3 du cadre B ligne e de l'imprimé n° 2139	Ligne XJ de l'imprimé n° 2151
❼ (déduire) Indemnité versée en compensation de l'abattage total ou partiel de troupeaux (voir notice)	- <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration
❽ (ajouter) Valeur en stock et/ou en compte d'achats des animaux abattus (voir notice)	+ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration
❾ (ajouter) Fraction du bénéfice provenant de ventes de stock à rotation lente rattachées aux deux années précédentes.	+ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151
❿ (ajouter) Abattements sur les bénéfices et exonérations y compris les exonérations de plus-values à court terme suite à un départ à la retraite	+ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	§ 3 du cadre B ligne f de l'imprimé n° 2139	Lignes XK et XO de l'imprimé n° 2151
⓫ (déduire) Montant de votre DJA (voir notice)	- <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration
⓬ (déduire) Fraction de la rémunération du conjoint (et des conjoints en cas de société) réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice	- <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	Montant inclus dans la ligne FM de l'imprimé n° 2139 B	Ligne WC de l'imprimé n° 2151
⓭ Total REVENU NET PROFESSIONNEL	= <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	A reporter dans le cadre A de la déclaration (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne ❶) de cette feuille, le cas échéant.	